

MADAGASCAR

VISITATION À ANTSIRABÉ



PAROISSES

NOTRE DAME DE LA SALETTE

ANTANIFOTSY

SAINT JOSEPH AMBOHIBARY

DON BOSCO BETAFO

SAINT LUC

MIARAMASOANDRO

AMBOHIMANDROSO



AVEC MONSEIGNEUR DOGNIN

ACCOMPAGNÉ DE PRÊTRES FIDEÏ DONUM

Renseignements et inscriptions

Service des pèlerinages • Maison diocésaine
20 avenue de Limerick • 29000 Quimper
02 98 64 58 61 • peles29@diocese-quimper.fr
Agrément Atout France IM029110034



I- Partons à la découverte de Madagascar

Aussi connu sous le nom de “Grande Ile”, Madagascar a de nombreuses facettes à vous faire découvrir. Située au croisement d'influences de l'Océanie et de l'Afrique, Madagascar est au centre même de la zone planétaire dédaignée par l'histoire classique.

Madagascar (Madagasikara), autrement appelée République de Madagascar (Repoblikan'i Madagasikara), est un État insulaire situé dans l'océan Indien et géographiquement rattaché au continent africain, dont il est séparé par le canal du Mozambique. C'est la cinquième plus grande île du monde après l'Australie, le Groenland, la Nouvelle-Guinée et Bornéo. Longue de 1 580 km et large de 580 km, Madagascar couvre une superficie de 587 000 km². Sa capitale est Antananarivo et le pays a pour monnaie l'ariary. Ses habitants, les Malgaches, sont un peuple austronésien parlant une langue malayo-polynésienne : le malagasy. Le pays est entouré par d'autres îles et archipels dont Maurice, les Seychelles, Mayotte, les Comores et la Réunion.



Durant la majeure partie du XIXe siècle, l'île est administrée par le royaume de Madagascar, cette administration s'exerce dans le cadre du protectorat français de Madagascar après 1883, à la suite de la première expédition de Madagascar. Considérant que le protectorat est peu appliqué par le gouvernement malgache, la France organise une deuxième expédition militaire à partir de 1895. Les établissements français de Diego-Suarez, de Nosy Be et de l'Île Sainte-Marie sont rattachés au protectorat le 28 janvier 1896. Les troubles consécutifs à l'intervention militaire française conduiront, en 1897, à la fin de l'autonomie malgache, à l'annexion de l'île par la France et à la réunion de l'ancien protectorat et d'autres territoires français au sein de la colonie de Madagascar et dépendances.

Le premier gouvernement autonome malgache revoit le jour le 10 octobre 1958 lorsque la république de Madagascar est proclamée sur le territoire de l'ancien protectorat (territoire de l'ancien Royaume méridional et des anciens établissements français de Diego-Suarez, de Nosy Be et de l'île Sainte-Marie). En 1960, la République malgache accède à l'indépendance, ce qui fait du pays l'un des premiers à devenir indépendant dans cette zone de l'océan Indien.

Le pays est divisé en six provinces (faritany) historiques, de même nom que celui de leurs capitales : Antananarivo (ou Tananarive), Antsiranana (ou Diego-Suarez), Fianarantsoa, Mahajanga (ou Majunga), Toamasina (ou Tamatave) et Toliara (ou Tuléar).



La sagesse Malagasy

Les Européens se sont fréquemment étonnés des contrastes qu'offre la psychologie malgache. Elle les doit sans doute à ses origines diverses : à l'Asie la ruse, le secret, la persévérance ; à l'Afrique la spontanéité, la sympathie, une certaine rudesse. On perçoit l'un et l'autre comportement chez les divers peuples de l'île.

Mais les mélanges, les échanges, les influences ont recouvert le tout de conceptions d'ensemble qui donnent au peuple malgache les éléments d'une âme commune.

« Mamy ny aina » (la vie est douce) ; elle est la valeur première ; le but de la vie est d'en jouir en paix et de la continuer par ses enfants. Un climat heureux, une île vaste, ont facilité sans doute chez les Malgaches, comme chez leurs lointains cousins de Polynésie, cette conception simple et aisée du bonheur. L'homme vit en harmonie avec le monde, il est un élément de la nature, elle-même sacrée ; la morale ne naît pas d'un impératif catégorique, mais de la pratique même de la vie ; elle est un empirisme, un sens du possible et du convenable, un art de vivre, dont les proverbes conservent la recette.

« Tsihibelambana ny olona » (les gens sont une seule grande natte) ; la solidarité sociale est la valeur seconde, complètement inséparable de la première, la société et le monde ne formant qu'un tout. La société comprend les vivants et les morts, ceux-ci devenus sacrés et dont les coutumes doivent être suivies.

Mais le sens de la solidarité s'accompagne aussi du respect des autres (surtout des anciens, des aînés, des gens expérimentés), de dévouement, d'un amour de la terre des ancêtres, source d'un puissant patriotisme local. Ainsi la conception malgache de la vie est-elle celle d'un équilibre.

Le trépied (toko) qui équilibre la marmite est aussi le symbole de la nature, de la religion et de la société qui maintient l'homme à sa vraie place et lui donne sa sécurité et sa force. Une société et une morale héritées des ancêtres, moulées sur un monde stable, juste, durable, telles sont les bases de la sagesse des anciens malgaches.



On vous dit Madagascar ?

Vous pensez lémuriens et baobabs.

Bonne pioche, ils valent en effet le déplacement. Mais vous verrez, au-delà de ces deux espèces hors-norme, l'Île Rouge compte bien des atouts de



charme... Madagascar c'est donc une faune et une flore unique. Vous aurez la chance d'y voir orchidées, fougères fluorescentes, lichens, baobabs et autres fleurs et arbres en grand nombre, l'île accueillant pas moins de 9000 types de plantes.

À Madagascar, on peut faire des trekkings extraordinaires : jungles tropicales, hauts plateaux, zones arides ou plages paradisiaques, l'éventail de paysages est aussi sublime que varié. Cette richesse s'explique par l'histoire. L'île s'est détachée très tôt de l'Afrique et a développé son propre environnement, comme si elle était un continent à elle seule, alors qu'elle fait la même taille que la France !

Un séjour à Madagascar vous permettra aussi (et surtout) de rencontrer un peuple chaleureux et une culture inédite. Habitée d'abord par des Asiatiques, puis des Arabes et enfin des Africains venus de l'Est du continent, la terre malgache a accueilli une mosaïque de peuples qui a modelé une culture unique. En résulte aujourd'hui une culture tournée vers le culte des ancêtres et vers l'oralité, où chant, poésie et musique traditionnelle ont la part belle...



Vous pensez sans doute aussi à sa pauvreté, il faut le dire !

Madagascar reste l'un des pays les plus pauvres du monde. La Banque mondiale estimerait qu'en 2017 près de 80 % de la population malgache vivrait sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,90



\$ par jour et par personne. Comment comprendre alors cette situation ? Surtout que le pays ne manque pas de ressources, naturelles comme minières. Le fer ou le bauxite que renferment ses sous-sols ont d'ailleurs participé à lui donner le surnom d'« île rouge ». Quelques causes principales, à mon avis, pouvant expliquer la situation actuelle, d'autres facteurs pourraient sûrement être aussi pris en compte : instabilité politique, des infrastructures insuffisantes, des chocs climatiques sévères.

II- Et Antsirabe !



Antsirabe est une ville des Hautes Terres de Madagascar, chef-lieu de la région du Vakinankaratra, dans le centre de l'île. Elle est située à 1 500 m d'altitude dans une cuvette entourée de volcans à 167 km au sud de la capitale Antananarivo. Elle possède le climat



le plus frais de Madagascar. En hiver, la température peut descendre jusqu'à 0 °C.

Une station thermale unique au monde ! Antsirabe signifie « là où il y a beaucoup de sel » en raison de la qualité de ses sols et des eaux très riches en sels minéraux. Elle a également une station thermale réputée qui se fond au beau milieu d'un paysage volcanique impressionnant.

Elle est d'ailleurs aussi appelée la « ville d'eau » où vous pourrez vous délecter de ses bains aux nombreuses vertus thérapeutiques. Entourée de trois lacs (Tritriva, Andranomafana et Andraikiba), la ville est riche d'histoire et des vestiges passés.

Antsirabe ! vous la reconnaîtrez à ses nombreux pousse-pousse colorés qui bordent les rues. Elle vit principalement du textile, du tabac et de la production agricole, mais aussi de son eau « thérapeutiques ».

La coutume funéraire des hautes terres

Le "famadihana" ou "retournement des morts" ou « exhumation » est une tradition funéraire chère aux habitants de notre région. Cette coutume consiste à exhumer les dépouilles des proches et à les envelopper dans de nouveaux linceuls, lors de festivités qui rassemblent tous les membres de la famille (organisée habituellement durant l'hiver, entre juin et septembre). Un ensemble de clarinettes et de trompettes accompagne les danseurs infatigables. Toutes les générations d'une même famille sont réunies pour chanter et s'amuser. L'ambiance rappelle un mariage ou une grande fête d'anniversaire, mais les festivités ont lieu autour d'un tombeau.

C'est le moment propice pour réunir toute la grande famille et, éventuellement, réconcilier les uns avec les autres, en cas de discorde. Les festivités durent 2 jours, pendant lesquels il faut nourrir de nombreux invités. Le "vary be menaka", un riz imbibé d'huile, accompagné de la viande de zébu, est l'un des menus qui régalaient toute la famille. Il est organisé par intervalle de 5 ou 7 ans.



III- Le diocèse d'Antsirabe

Les premières églises datent de 1872. Les Jésuites en route pour Fianarantsoa et le pays Betsileo installent des églises à leur passage dans la région. Le Père Roblet, SJ est le pionnier de l'évangélisation du versant ouest de l'Ankaratra, Betafo est le Chef-lieu de la préfecture apostolique de 1913 à 1918. Devenu vicariat apostolique le 24 août 1918, le chef-lieu est transféré à Antsirabe le 18 janvier 1921. Il devient diocèse le 14 septembre 1955.

Terre de mission :

Situé au centre de Madagascar, occupant la région de Vakinankaratra, le territoire couvre 16000 kilomètres carrés et est divisé en 37 paroisses (ou districts). Le presbyterium d'Antsirabe est composé de différentes familles dont le clergé diocésain occupe un grand nombre.

Quelques chiffres qui en disent long :

- Prêtres diocésains : 135
- Prêtres religieux : 50
- Les congrégations religieuses :
 - Masculines : 16 (192 religieux dont 31 communautés)
 - Féminines : 51 (404 religieuses dont 76 communautés)
 - Instituts séculiers : 06 (46 membres)
- Mouvements, commissions diocésaines et aumôneries : 26
- Nombres des catéchistes : 1400
- Et 224 séminaristes. Cette année, nous venons d'ordonner 31 prêtres (le 6 août) et 29 diacres (le 17 septembre).
- Les défis pastoraux du diocèse :

1- SCOLARISATION :

Le pays compte 45% d'analphabètes car l'école primaire publique fait défaut. Le principe était d'enrayer l'analphabétisme par la scolarisation des enfants, un programme à long terme.

L'enseignement catholique à Antsirabe représente : 506 écoles primaires, 107 collèges, 28 lycées et 5 écoles supérieures techniques et professionnalisantes.



2- CONSTRUCTION DES CENTRES DE FORMATION :

Mise en place de centres et de programmes de formations décentralisés dans les 5 zones du diocèse. Des centres pour les jeunes et les adultes sur de nombreux domaines : technique en agro et écologie, environnement, maîtrise de l'eau, transformation des produits, reprise des valeurs traditionnelles telle que la solidarité, formation des adultes sur la politique.

3- SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Formation des jeunes et des adultes paysans sur l'appropriation de la culture agroécologique. Consolidation des associations chrétiennes pour travailler les champs traditionnellement mais avec des innovations et formation des formateurs et des cadres.

4- MISE EN PLACE DU S.F.K (communauté ecclésiale de base - 10 maisons avoisinantes) :

Le SFK intègre les valeurs traditionnelles et culturelles Malagasy. Sa source de dynamisme : la maison est le milieu naturel animée par la triple communion :

*Communion avec Dieu : prière à tour de foyer chaque semaine

*Communion avec le prochain : vivre chrétiennement le fihavanana malagasy (l'Union fait la force)

*Communion avec la nature : entraide et coopération dans l'élevage et la culture, ...

→ L'Ecar audiovisuel d'Antsirabe ou radio « H.A.J.A » est l'instrument de proximité tout en visant le développement intégral de la personne humaine.

IV- Convention de jumelage diocèse de Quimper et Léon

– diocèse d'Antsirabe



« Le Seigneur appelle toujours à sortir de soi-même, à partager avec les autres les biens que nous avons, en commençant par le plus précieux, celui de la foi » (Redemptoris Missio n. 49)



Pour rappel, le partenariat entre le Diocèse d'Antsirabe et le diocèse de Quimper remonte à un peu plus d'un demi-siècle (né à Santec, Mgr Claude Rolland était Père de la Salette. Missionnaire à Madagascar, il fut nommé vicaire général en 1954 puis évêque du diocèse d'Antsirabe) mais a été officiellement scellé par les deux Évêques, Laurent DOGNIN et Philippe RANAIVOMANA

(décédé le 6 septembre 2022), il y a de cela 4 ans.

Père ANDRIANANDRAINNY Jeannot Martial, administrateur diocésain gère temporairement le diocèse en attendant la nomination du nouvel évêque.

Le jumelage de nos Églises exprime d'abord notre communion dans l'Église universelle et il la réalise de façon concrète. Il favorise entre nous la circulation des biens spirituels, chacune apportant à l'autre le bénéfice de ses propres dons et trouvant pour elle-même dans cet échange mutuel un accroissement en vue de la plénitude de l'unité. (L. G. n° 13)

Le défi que ce jumelage veut relever est donc : une communion au-delà des frontières, une fraternité entre des peuples aux cultures différentes, et une participation commune à la même mission, annoncer l'Évangile. Dans cette logique, le jumelage est une illustration de l'esprit missionnaire, de la mise en oeuvre d'une « Église en sortie » pour reprendre une expression du pape François.

V- Du 13 au 20 juillet 2023 : rendez-vous à Antsirabe



On peut lire dans l'article 1 de la convention de jumelage : « *nous nous engageons à organiser des visites dans nos deux diocèses afin de mieux connaître nos églises et nous enrichir des expériences missionnaires que nous essayons de mettre en oeuvre pour que l'Évangile touche le plus grand nombre. Ces visites pourront se*

faire avec des petites délégations de fidèles ».



C'est maintenant le moment de se motiver et de se décider pour venir au pèlerinage – visitation du diocèse à Antsirabe du 13 au 20 juillet 2023. Pèleriner, c'est aller à la rencontre de l'autre et du tout autre :

- Jour 1 : Brest / Paris / Antananarivo
- Jour 2 : Antananarivo – Paroisse Notre Dame de la Salette Antanifotsy - Antsirabe
- Jour 3 : Paroisse Notre Dame de la Salette Antsirabe – akany Afaka (foyer des jeunes) - Akany Risika (Caritas / immeuble Voary)
- Jour 4 : Paroisse Saint Joseph Ambohibary – Collège/Lycée Saint Joseph
- Jour 5 : Paroisse Don Bosco Betafo – Soavina
- Jour 6 : Petit séminaire – rencontre avec les séminaristes – Antanivao – Missionnaires de la Salette Antsahasoa – radio HAJA
- Jour 7 : Paroisse d'expression française Saint Luc / rencontre avec les prêtres / Paroisse Miaramasoandro - ESSVA (école supérieure spécialisée)
- Jour 8 : paroisse d'Ambohimandroso / Antananarivo / Paris

P. Yves ANDRIANTSOA

VOLS

Le 13 juillet 2023

BREST / PARIS CDG

04H10 : Convocation à l'aéroport de Brest

06H10 : Décollage de Brest – Vol AF n°7525

07H25 : Arrivée à l'aéroport de Paris CDG

PARIS CDG / ANTANANARIVO

10H50 : Décollage de l'aéroport de Paris CDG – Vol AF n° 934

22H25 : Arrivée à l'aéroport d'Antananarivo

Le 21 juillet 2023 Convocation le 20/07

ANTANANARIVO / PARIS CDG

22H05 : Convocation à l'aéroport d'Antananarivo

01H05 : Décollage d'Antananarivo – Vol AF n°935

11H10 : Arrivée à l'aéroport de Paris CDG

PARIS CDG / BREST

17H00 : Décollage de Paris CDG – Vol AF n°7522

18H15 : Arrivée à l'aéroport de Brest

Les vols peuvent être soumis à modification à tout moment de la part de la compagnie aérienne.

Le montant final des taxes aéroport peut varier jusqu'à l'émission des billets d'avion.

Prix total du pèlerinage

1815 €

Ce prix comprend :

- Le transport aérien sur vols indirects:
A l'aller BREST / PARIS-ROISSY (AIR FRANCE)
PARIS-ROISSY / ANTANANARIVO (AIR FRANCE)

Au retour ANTANANARIVO / PARIS-ROISSY (AIR FRANCE)
PARIS-ROISSY / BREST (AIR FRANCE), en classe économique,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité,
- Les hébergements en chambre individuelle,
- La pension complète du petit déjeuner du deuxième jour au diner du dernier jour,
- La mise à disposition d'un autocar,
- L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE,
- La garantie annulation BIPEL (appliquée seulement sur les vols aériens),

- Un foulard, des étiquettes bagages et le livret du pèlé,
- Les pourboires et les offrandes.

Ce prix ne comprend pas :

- Le pré et post acheminement pour se rendre à l'aéroport de Brest
- Les boissons
- Toutes les dépenses à caractère personnel.

CONSEILS

- **Être en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites, monter et descendre du car plusieurs fois par jour...**
- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre passeport en cours de validité dans votre valise.
- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

FORMALITES DE POLICE

Vous devez avoir un passeport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date du retour.



Merci de joindre impérativement une photocopie de votre passeport à votre inscription

Vous devrez justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.

VISA

Le ministère du tourisme indique que les touristes ne payeront plus de droit de visa pour les séjours de moins de 15 jours dans le pays. Décision prise afin de favoriser la reprise du secteur touristique et de répondre à la requête d'une centaine d'opérateurs touristiques de Nosy-be (qui réclamaient la gratuité de visa pour les séjours d'au moins deux mois). Le ministère du Tourisme précise qu'il reste toutefois à payer les frais de 10 euros pour les formalités de contrôle aux frontières.

Pièces exigées : passeport obligatoire et valide 6 mois après la date de retour, un billet aller-retour et une adresse d'hébergement.

LE SERVICE GARANTIE ANNULATION - VOLS AERIENS

a) **Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?**

Pour toute annulation liée à un problème de santé (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de 160 € de frais d'inscription par personne (80 € pour BIPEL et 80 € pour le Service des pèlerinages), de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

b) **Quels sont les événements générateurs du service « Garantie Annulation »**

- **Problème de santé**

En cas de maladie (réelle et sérieuse), pandémie COVID-19, accident ou décès :

- De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.

- De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

c) Exclusions de la garantie annulation

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a) et b).

La garantie annulation exclut la non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, la non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité.

D'autre part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Les billets d'avion sont émis 8 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même le montant de la surcharge transporteur, appliquée le jour de l'émission, n'est pas remboursable.

LES CONDITIONS D'ANNULATION - HORS VOLS AERIENS

Pour toute annulation nous facturerons les frais éventuels retenus par les prestataires (hôtellerie, transport, assurances, ...) ainsi que la somme de 80 € pour frais de secrétariat.

Que faire en cas d'annulation ?

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation !

Contacts:

- Le service diocésain aux horaires d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au 02 98 64 58 61 et/ou par email à l'adresse : peles29@diocese-quimper.fr

Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ou attestation de l'assureur...)

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus – au plus tard à la réception de l'ensemble des factures des prestataires.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation volontaire, sans aucun motif, avant le départ du pèlerinage, entraînera aucun remboursement à cause des frais engagés par le service des pèlerinages.

LES PRIX

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

- fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports,
- et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

Les prix définitifs sont calculés au plus tard à 35 jours du départ.

TRANSMISSION DES NOMS

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs.

BAGAGES

Une pièce de bagage de 23 kg en soute est autorisée en soute et un bagage de 12 kg en cabine.

RESPONSABILITES

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, le service des pèlerinages se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 160 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,

Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

FAITS DE GREVE

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

AUTRES CONDITIONS

L'agence et le service des pèlerinages ne sauraient être tenus pour responsables en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage – causes qui empêcheront son enregistrement - le client ne peut prétendre à aucune indemnité.

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON » :
 - *noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)
 - *sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires (*)
Dans l'encart « COMMENTAIRE » :
 - *préciser le pèlerinage et si le règlement correspond à un acompte ou un solde
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données

Tongavasoà any Madagasikara

(Bienvenu à Madagascar)



Service des pèlerinages

Église catholique en Finistère

IM029110034

